

GESTION DES LISIERS DANS LES ZONES DÉFINIES AUTOUR DES FOYERS D'INFLUENZA AVIAIRE

Le terme lisiers inclut les lisiers, fumiers et fientes auxquels peuvent être ajoutés les divers autres effluents d'élevages.

L'épandage des lisiers non assainis est interdit dans les zones définies autour d'un foyer d'influenza aviaire (ZP, ZS, ZRS).

Modalités de gestion des lisiers selon les cas :

		FOYERS D'INFLUENZA AVIAIRE			AUTRES ELEVAGES AVICOLES EN ZONES (ZP, ZS, ZRS)		
		Lisiers	Fumiers	Fientes	Lisiers	Fumiers	Fientes
Compostage*/méthanisation** (agrément sanitaire + hygiénisation de 70°C pendant 1h mini)		Oui (méthanisation uniquement)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Assainissement sur place (le choix de l'emplacement doit être validé au préalable par DDETSPP/SEB)	Sans intervention	Oui pendant 60j dans une fosse enterrée, fermée, bâchée	Non	Non	Oui pendant 60j au moins	Oui pendant 42j au moins	Oui pendant 60j au moins + couverture ou aspersion virucide
	Chaulage simple brassage +pH>12 pendant au – 7 jours	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
	Chaulage double brassage +pH>12 et température>70°C pendant au – 30 minutes ou>60°C /1heure	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
	Chaulage en tas (paille+chaux au sol et chaux en surface)	Non	Oui pendant 42j au moins	Oui pendant 60j au moins	Non	Non	Non
	Compostage (aspersion virucide + température contrôlée et enregistrée 55°C/ 14j ou 60°C/7j + retournement 1 mois puis régulièrement)	Non	Oui pendant 6 mois au moins	Non	Non	Non	Non

*Etablissement destinataire non adossé à un élevage de volailles, avec système non ouvert, et équipé d'une station de nettoyage/désinfection des camions

** Etablissement destinataire non adossé à un élevage de volailles et équipé d'un dispositif d'hygiénisation et d'une station de nettoyage/désinfection des camions